

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 avril 2022

Délibération	
N° 22.081.4	
En exercice	37
Présents	24
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE HABITAT

PROGRAMME D'ACTIONS 2022 DU GUICHET
RÉNOV'OCCITANIE - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT
SPÉCIFIQUE ENTRE LA RÉGION OCCITANIE ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 06/04/2022

L'an deux mille vingt-deux **Et le 12 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP**, **Président**.

- **24 Conseillers communautaires présents**: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.
- 8 Conseillers communautaires absents représentés: madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Serge BACCOU).
- **5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

REÇU EN PREFECTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 avril 2022

Programme d'actions 2022 du Guichet Rénov'Occitanie - Convention de fonctionnement spécifique entre la Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la décision du Président n° DP_2021_059 du 21 novembre 2021 relative à la demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour la mise en œuvre du Guichet Unique Rénov'Occitanie La Domitienne pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° CP/2022-FEVR/08.03 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie du 18 février 2022 relative à l'attribution d'une subvention de 20 241 € à la Communauté de communes La Domitienne, porteuse d'un Guichet Rénov'Occitanie ;

Vu la délibération n° 22.037.1 du Conseil communautaire du 12 avril 2022 portant adoption du budget primitif 2022 ;

Vu le projet de convention de fonctionnement spécifique - Programme d'actions 2022 du Guichet Rénov'Occitanie :

Considérant la convention d'objectif signée entre La Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne portant le guichet Unique de la rénovation énergétique, dans le cadre de la mise en place de Rénov'Occitanie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 :

Considérant, par conséquent, qu'il convient de signer la convention de fonctionnement spécifique, ci-annexée, qui précise les modalités d'exécution par lesquelles la Région accorde une subvention de fonctionnement pour l'animation du Guichet Unique Rénov'Occitanie pour le territoire de la Communauté de communes La Domitienne pour l'année 2022 ; à savoir, une part forfaitaire de 16 941 € et une part proportionnelle de 3 300 € correspondant à la réalisation de 25 audits énergétiques et 4 accompagnements aux travaux ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5**ème **vice-Président**, Après en avoir délibéré, Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité.

- I. APPROUVE la convention de fonctionnement spécifique entre la Région Occitanie et la Communauté des communes La Domitienne relative au programme d'actions 2022 du Guichet Rénov'Occ'tanie.
- II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne.



